



SAS Centrales PV France
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense – Tour B
100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Vienne
7 place Aristide BRIAND
CS 30589
86021 POITIERS

Contact : Thomas GUIGNARD – Chef de Projets – 06 12 06 40 15 – thomas.guignard@edf-re.fr

Objet : **Notification relative au dossier de demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque de Roiffé. Dossier n° PC 086 210 22 A0010**

Nantes, le 23 octobre 2023

Monsieur le Préfet,

La SAS Centrales PV France a déposé le 21 décembre 2022 une demande de permis de construire pour le projet de Centrale Photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « *Bois de la Rigalière* » sur la commune de Roiffé (86).

Le porteur de projet a depuis relevé deux erreurs matérielles dans les cartes présentées aux pages 94 et 100 du volet écologique et reprises aux pages 217 et 222 de l'étude d'impact.

En effet, une partie du secteur défini pour la mesure d'accompagnement « *Entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités* » (présentée page 94 du volet écologique et reprise page 217 de l'étude d'impact) se superpose avec l'emprise de la mesure de réduction « *Maintien d'ilots de fourrés dans les zones soumises à OLD et réduction des emprises* » (présentée pages 77/78 du volet écologique et reprise page 204 de l'étude d'impact). Or ces deux mesures sont incompatibles au sein d'un même secteur, et c'est la mesure de réduction « *Maintien d'ilots de fourrés dans les zones soumises à OLD et réduction des emprises* » qui l'emporte sur la mesure d'accompagnement « *Entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités* ».

Ainsi, le périmètre géographique de la mesure d'accompagnement « *Entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités* » doit être rectifié aux pages 94 du volet écologique et 217 de l'étude d'impact. Entraînant également la mise à jour de la carte de synthèse des mesures présentée aux pages 100 du volet écologique et 222 de l'étude d'impact.

Par la présente, nous souhaitons rectifier ces erreurs. La mise à jour de ces cartes est présentée en annexes.

En cas de retour écrit de votre part, nous vous saurions gré de nous adresser votre réponse de préférence à l'adresse email (thomas.guignard@edf-re.fr), ou, le cas échéant, par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Thomas GUIGNARD
EDF Renouvelables France - Agence de Nantes
26 boulevard de Stalingrad
CS 52314
44023 Nantes Cedex 1



SAS Centrales PV France
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense – Tour B
100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Je reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires et je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Perrine LE SAINT
Responsable de l'agence de
Nantes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'L' followed by a horizontal line extending to the right.

Annexe 1 : carte présentée à la page 94 du volet écologique – avant correction

13.1.3 MA3 : ENTRETIEN DE LAYONS DE DEBROUSSAILLAGE AU SEIN DES SECTEURS DE LANDES ET DE FOURRES EVITES

Les secteurs de landes et de fourrés évités présentent actuellement un faciès favorable à l'accueil des passereaux nicheurs comme la Linotte mélodieuse ou la Fauvette pitchou du fait qu'ils forment un ensemble à la structure hétérogène. Cette hétérogénéité est liée à la gestion pratiquée, avec un pâturage bovin extensif créant des ouvertures et un broyage irrégulier d'une partie des fourrés, permettant de maintenir des fourrés ou des zones landeuses plus rases. Avec la construction du parc et l'abandon de la gestion agricole extensive, les milieux pourraient se refermer et les landes et fourrés ras disparaître au profit de fourrés denses évoluant vers des préboisements. La mesure d'accompagnement MA3 consiste en l'entretien de layons de débroussaillage d'environ 5 m de large au sein des milieux évités, de façon à conserver l'hétérogénéité existante. Ce débroussaillage sera réalisé concomitamment avec celui des secteurs soumis à obligation en périphérie du parc. La délimitation précise de ce débroussaillage et sa fréquence seront à définir par l'écologue en charge du suivi naturaliste.

Tableau 51 : MA3, entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités

MA3	Entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités							
	Phase de mise en œuvre : exploitation Phase d'effectivité : exploitation							
	Type				Thématique			
	E	R	C	A	Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine
Objectif	Maintien à long terme des oiseaux nicheurs et de la flore patrimoniale dans les secteurs évités.							
Description et points de vigilance	<p>Espèces ciblées : passereaux nicheurs, reptiles, Agrostide de Curtis, Avoine sillonnée, Cicendie naine Calendrier de la mesure : fréquence à définir, tous les 3 ans environ. Méthode : débroussaillage de layons de 5 m de large environ. Matériel nécessaire : épareuse. Localisation de la mesure : au sein des secteurs évités, emplacement à définir par l'écologue en charge du suivi naturaliste. Les landes et zones humides peuvent être entretenues plus régulièrement pour favoriser le maintien des espèces végétales menacées ou déterminantes ZNIEFF qu'elles abritent.</p>							
Modalités de suivi	Par l'écologue en charge du suivi naturaliste.							
Coût estimatif	Coût intégré dans la définition des travaux par le prestataire retenu.							

Annexe 2 : carte présentée à la page 217 de l'étude d'impact – avant correction

Cesson-Sévigné (35)
 Etude d'impact

	<p>Par l'écologue en charge du suivi naturaliste.</p> <p>Coût intégré dans la définition des travaux par le prestataire retenu.</p>
<p>Modalités de suivi</p> <p>Coût estimatif</p>	

<p>A9.1</p>	<p>A9.1 : Entretien de layons de débroussaillage au sein des secteurs de landes et de fourrés évités</p> <p>Type</p> <table border="1"> <tr> <td>E</td> <td>R</td> <td>C</td> <td>A</td> </tr> </table> <p>Thématique</p> <table border="1"> <tr> <td>Milieu naturel</td> <td>Milieu humain</td> <td>Paysage et patrimoine</td> </tr> </table> <p>Objectif</p> <p>Maintien à long terme des oiseaux nicheurs et de la flore patrimoniale dans les secteurs évités.</p> <p>Les secteurs de landes et de fourrés présentent actuellement un faciès favorable à l'accueil des passereaux nicheurs comme la Linotte mélodieuse ou la Fauvette pitchou du fait qu'ils forment un ensemble à la structure hétérogène. Cette hétérogénéité est liée à la gestion pratiquée, avec un pâturage bovin extensif créant des ouvertures et un broyage irrégulier d'une partie des fourrés, permettant de maintenir des fourrés ou des zones landeuses plus rasées. Avec la construction du parc et l'abandon de la gestion agricole extensive, les milieux pourraient se refermer et les landes et fourrés ras disparaître au profit de fourrés denses évoluant vers des préboscements. Cette mesure d'accompagnement consiste en l'entretien de layons de débroussaillage d'environ 5 m de large au sein des milieux évités, de façon à conserver l'hétérogénéité existante. Ce débroussaillage sera réalisé concomitamment avec celui des secteurs soumis à obligation en périphérie du parc. La délimitation précise de ce débroussaillage et sa fréquence seront à définir par l'écologue en charge du suivi naturaliste.</p> <p>Description</p> <p>Habitat(s) / espèce(s) ciblé(e)s : Passereaux nicheurs, reptiles, Agrostide de Curtis, Avoine sillonnée, Cicendie naine.</p> <p>Calendrier de la mesure : Fréquence à définir, tous les 3 ans environ.</p> <p>Méthode : Débroussaillage de layons de 5 m de large environ</p> <p>Matériel nécessaire : Epareuse.</p> <p>Localisation de la mesure : Au sein des secteurs évités, emplacement à définir par l'écologue en charge du suivi naturaliste. Les landes et zones humides peuvent être entretenues plus régulièrement pour favoriser le maintien des espèces végétales menacées ou déterminantes ZNIEFF qu'elles abritent.</p>	E	R	C	A	Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine
E	R	C	A					
Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine						
<p>Description (suite)</p>								

Annexe 3 : carte présentée aux pages 94 du volet écologique et 217 de l'étude d'impact – après correction



Annexe 4 : cartes présentées aux pages 100 du volet écologique et 222 de l'étude d'impact – avant correction

Projet de centrale photovoltaïque – Roiffé (86)

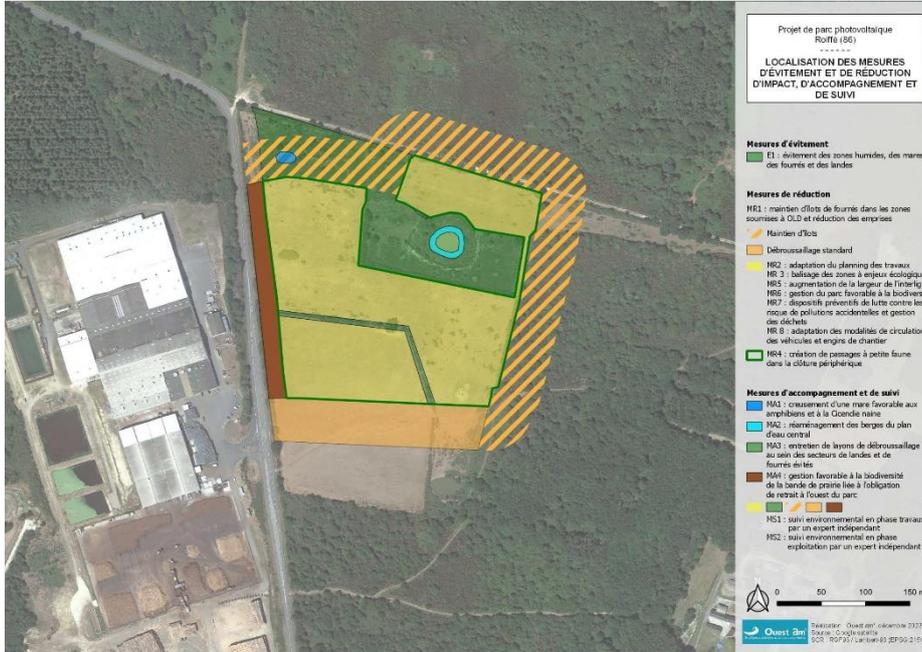


Figure 48 : localisation des mesures d'évitement et de réduction d'impact, d'accompagnement et de suivi

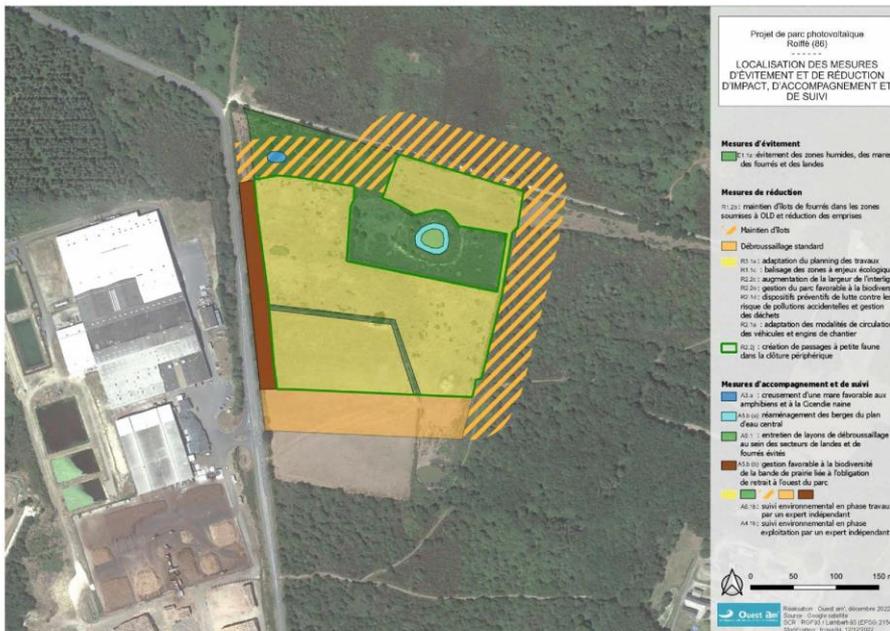


Figure 146 : Localisation des mesures ERC(A) (source : Ouest Am)

Annexe 4 : carte présentée aux pages 100 du volet écologique et 222 de l'étude d'impact – après correction

